

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 10-2020

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2021, un règlement portant le numéro 10-2020.

Ce règlement vise à modifier l'article 9.7 du règlement de zonage numéro 14-2006 portant sur les résidences de tourisme de la Municipalité de La Conception.

Ledit règlement numéro 10-2020 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 1 mars 2021.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception le 1 mars 2021.

Hugues Jacob,
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, Hugues Jacob, de la Municipalité de La Conception certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 1 mars 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 1 mars 2021.

Hugues Jacob,
Directeur général
Secrétaire-trésorier